



Point sur les MESURES individuelles 2017

-> ce point est à intégrer dans le compte rendu « Comité d'Entreprise du 31/08/17 » du SPBA/CGT.

Quelques rappels : depuis 2010 les augmentations ne bénéficient plus d'un effet rétroactif au 1^{er} janvier, et leur prise d'effet au 1^{er} avril pénalise d'un trimestre... l'heureux(se) bénéficiaire.

→ Cette année, la distribution s'est faite nettement plus tôt que l'an passé...

Il n'empêche que la Direction peut assurément mieux faire encore !

⊗ En 2010 toujours, le 1/3 des augmentations s'était « transformé » en simple prime.

⊗ Avec près des 2/3 distribués depuis 2013 sous cette forme, le choc est plus important.

	Nb de mesures salariales individuelles	Hommes / Femmes		Cadres/ Non Cadres		Par tranche d'âge	
		H	F	C	Non C	< 40 ans	>= 40 ans
Total Cepal 2017	273 (dont 57,9% en prime)	141	132	106	167	146	127
Rappel 2016	287 (dont 56,8% en prime)	124	163	77	210	159	128
Rappel 2015	326 (dont 60,1% en prime)	155	171	73	253	152	174
Rappel 2014	362 (dont 56,3 % en prime)	177	185	83	279	178	184
Rappel 2013	385 (dont 60% en prime)	191	194	91	294	178	207
Rappel 2012	399 (dont 1/3 en prime)	189	210	96	303	158	241
Rappel 2011	398 (dont 1/3 en prime)	206	192	118	280	176	222
Rappel 2010	380 (dont 131 primes)	196	184	75	305	168	212
Rappel 2009	378 augmentations	189	189	83	295	189	189

Malheureusement, les années se répètent et les chiffres aussi (115 augmentations pour 158 primes)... sauf dans la répartition cadres/non cadres avec une distribution à près de 40 % des cadres en 2017 contre 27 % en 2016. Cette année, pour une majorité de bénéficiaires (113), le montant attribué se retrouve dans la tranche du postulat initial lancé par Raymond GOBE comme quoi le niveau attribué, pour ne pas être ridicule, devait atteindre au moins 3%.... Cela n'empêche pas, au global, à plus de 55% des bénéficiaires d'être en dessous !

Sur la question des répartitions (entre parenthèses, les chiffres de 2016).

Pôles	BDD	BDR	Finances	Présidence	Ressources	CEPAL
Effectif total	854 (926)	57 (59)	220 (56)	48 (48)	37 (157)	1216 (1246)
Nb Salariés bénéficiaires	193 (191)	13 (20)	56 (20)	6 (15)	5 (41)	273 (287)
%	22,6 %	22,8 %	25,5 %	12,5 %	13,5 %	22,5 %

* La Direction n'a pas présenté ces chiffres en réunion... les chiffres entre les Pôles Finances et Ressources mériteront explication.

Niveau de la mesure en % salaire	< 1%	>= 1% et < 2%	< 3%	>= 3% et < 5%	>= 5%	Total
Nb de salariés bénéficiaires	0 (2)	46 (86)	106 (108)	113 (79)	8 (8)	273 (283)
%	0 %	16,9 %	38,8 %	41,4 %	2,9 %	100 %

↳ il serait intéressant de savoir où sont les augmentations et où sont les primes dans les différentes tranches.

Nb d'attributions de la « **garantie salariale*** » : 31 collègues en ont bénéficié contre 90 l'an passé.

* **Garantie salariale** : salarié qui n'aurait pas eu au minimum 2,5 % d'augmentation lors des 8 dernières années... hors augmentations générales, cristallisations éventuelles, etc... L'effet rétroactif étant au 01/01/17.



- De plus, la Direction a indiqué que **34 mesures « égalité Femmes/Hommes »** (suite à absences maternité) ont été octroyées contre 27 l'an passé.

- Sur la mise en œuvre de l'accord IRP qui porte sur les exercices 2016 et 2017, l'année 2017 a été zappée, comme celle 2016... pourquoi s'embarrasser !

